

Le budget

le ministre qui a commis cette énorme bétise s'en tirer simplement en rédigeant au cours de la nuit une note à ajouter à son exposé budgétaire, note portant l'en-tête suivant:

ADDENDUM (Insérer à la page 3 . . .)

On dirait une ordonnance.

ADDENDUM (Insérer à la page 3, à la suite du paragraphe 1.)

Puis suit le texte. L'excuse que le ministre n'avait pas été la cause d'une fuite a coûté 200 millions de dollars aux contribuables canadiens. Cette fuite qui a coûté 200 millions de dollars est la plus coûteuse de toute notre histoire. Tout ce stratagème n'a servi qu'à sauver la mise du ministre, alors que celui-ci aurait dû normalement venir à la Chambre à l'issue de son exposé budgétaire et offrir de démissionner, comme l'exigent nos us et coutumes.

Le premier ministre ne pouvait-il trouver personne à nommer ministre des finances? Ils avaient beau être 146 députés à prendre place sur les banquettes ministérielles, pas un seul ne méritait d'être nommé ministre des finances. Je sais que le premier ministre avait mis précédemment le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'essai et nous aimerions bien qu'il le mette de nouveau à l'essai. Je pense que nous marquerions des points à l'époque des élections s'il nommait de nouveau le sphinx celte ministre des finances. Je ferais peut-être mieux de dire l'honorable sphinx celte, monsieur le Président. Je m'abstiens de le nommer, mais c'est le député de Cap-Breton-Highlands-Canso, maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Certes, on pouvait trouver quelqu'un d'autre pour prendre la relève.

Nous savons bien que le gouvernement n'acceptera pas cette motion à moins qu'il n'agisse autrement qu'il ne le fait depuis plusieurs semaines. Tout ce qu'on demande dans cette motion, c'est d'instituer un comité chargé de décider si le budget doit être tenu secret compte tenu des circonstances. Il est peut-être temps de mettre un terme au secret qui entoure la préparation du budget. Selon Larry Grossman, le trésorier provincial de l'Ontario, dont les propos sont parus dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, le gouvernement de cette province va prendre des mesures pour que cet exercice soit public afin que les députés de l'opposition et le public puissent participer à l'élaboration du budget. Voici ce qu'il a dit:

Nous croyons qu'il est temps de lever le voile du secret qui entoure la préparation du budget . . .

Et il ajoute plus loin:

Les problèmes économiques sont complexes à notre époque et comme il faut les analyser en profondeur et consulter le plus grand nombre de personnes possible pour les résoudre, je crois qu'on exagère beaucoup trop à l'heure actuelle l'importance à accorder au secret qui doit entourer la préparation du budget.

Monsieur le Président, pourquoi ne pas charger quelqu'un à la Chambre de s'occuper de ce problème et d'établir des directives qu'on ne vas pas modifier dès que le premier ministre s'aperçoit que quelqu'un les enfreint, des directives qui exposent clairement en quoi consiste une violation du secret budgétaire, ce qui constitue un manquement de la part d'un ministre et qui permettront au public de savoir comment on établit le budget? J'ai commencé moi-même à rendre public le procédé adopté pour la préparation du budget en 1979. C'était visiblement le seul budget qui se soit attaqué honnêtement aux problèmes qui se posent pour les Canadiens depuis 20 ans. Résultat: les libéraux et les néo-démocrates ont tout fait pour le bloquer, car ils ne voulaient pas qu'on s'attaque de front aux

problèmes ou que pour les résoudre on ait recours à des mesures draconiennes. Mais nous avons alors commencé à révéler les méthodes suivies pour la préparation du budget.

Soit dit en passant, c'est la première fois que l'on nous donnait des prévisions quinquennales. Selon les prévisions présentées par le ministre des Finances, les perspectives restent sombres pour cinq ans encore, mais au moins nous savons que ce sont les prévisions officielles du gouvernement. Au cours des brefs huit mois que nous avons passés au pouvoir, nous avons cherché à améliorer beaucoup de choses et à l'exemple de l'Ontario, il est temps que le gouvernement ne fasse plus de secret avec son budget. Il appartient à la Chambre de décider de la manière de procéder.

Pour terminer monsieur le Président, je pense que le secrétaire parlementaire va s'occuper de cette question. Comme il affiche un air très satisfait, je pense qu'il va nous dire qu'il accepte la motion. C'est justement ce que je lui propose afin que cette question soit réexaminée, qu'un rapport soit rédigé pour que le Canada entre dans une nouvelle ère d'honnêteté, chose quand même peu probable aussi longtemps que les libéraux resteront au pouvoir.

Le président suppléant (M. Blaker): Avant de donner la parole au prochain député, je tiens à signaler qu'aujourd'hui encore j'ai commis une erreur de procédure. J'ai annoncé la motion inscrite au nom du député du Yukon (M. Nielsen) et appuyée par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie); et par la suite le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a pris la parole, ce qui ne serait pas autorisé aux termes du Règlement. Nous pouvons cependant régler ce problème si les députés le veulent bien. Ainsi, avec le consentement unanime de la Chambre, la motion présentée par M. Nielsen et appuyée par M. Crosbie sera retirée et remplacée par la même motion présentée par le député de Saint-Jean-Ouest et appuyée par le député de Peterborough (M. Domm).

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots au sujet de la motion proposée, conformément à votre décision, par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je tiens à ce qu'il soit bien clair que nous appuyons de façon générale cette motion visant à charger un comité d'enquêter sur les circonstances relatives à la divulgation par le ministre de renseignements sur le budget le 18 avril 1983. Cet incident nous semble inquiétant, et nous aimerions qu'un comité spécial enquête à ce sujet.

Je comprends que le temps a passé et que l'on ne peut rien changer à cet incident ou à ce qui s'est produit par la suite. Le député de Saint-Jean-Ouest a fait remarquer que le ministre des Finances (M. Lalonde), bien qu'ayant rompu le secret, n'a pas démissionné comme il l'aurait dû, et que la Chambre a poursuivi ses travaux sans exiger que le ministre donne sa démission et que le gouvernement présente un autre budget. Ce qui est fait est fait. Mais étant donné que cet incident s'est produit, que le secret a été rompu et que le ministre n'a pourtant pas démissionné, il conviendrait qu'un comité de la Chambre examine sérieusement toute la question du secret budgétaire. Les membres du comité pourraient étudier nos traditions, et même nous interroger nous-mêmes aussi bien que des gens de tout le pays, pour voir s'il ne faudrait pas modifier toute cette façon de procéder.